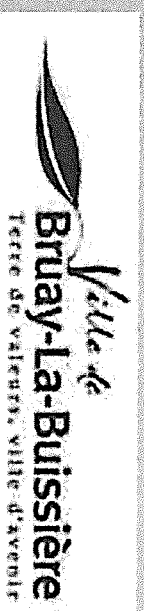


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE BRUAY-LA-BUISSIÈRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 21 MARS 2024



RECU EN PREFECTURE

Le 28/03/2024

direction@ville-bruay-la-buissiere.fr

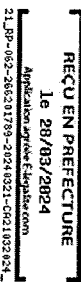
21_LRP-062-266201789-26240321-C021032024_

SOMMAIRE

Préambule	4
PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE	5
I/ - LES SERVICES DU CCAS	7
Le service d'Aide Sociale Légale et Facultative	8
1/-Le service d'Aide et Accompagnement Social	8
2/-Le service d'Aide Social Facultative (ASF)	9
Le service des « Impayés de loyers, d'Énergies et d'Eau »	9
Le service sénior	10
Le service logement.....	11
II/ - LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS	12
1/- La crèche collective « LES PETITS CÂLINS »	13
2/- La micro crèche – « FARANDOLE »	14
3/- LE Multi-Accueil « PIROUETTE » - Espace Familles/enfants « Antoine de Saint Exupéry ».....	14
4/- La ludothèque	15
5/- Le Programme de Réussite Educative (PRE)	15
III/ - SITUATION FINANCIERE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	16
SECTION DE FONCTIONNEMENT	17
I/- LES DÉPENSES	17
1.1/- Les dépenses de Fonctionnement	17
1.2/- Évolution des dépenses de fonctionnement de 2019 à 2023	18
1.3/- Évolution des dépenses de personnel de 2018 à 2023	20
1.4/- Complément d'information sur la masse salariale en 2023.....	21

II/- LES RESSOURCES	22
2.1/- Structure des effectifs permanents en ETP	22
2.2/- Évolution de l'effectif en personne physique par catégorie	23
2.3/- Ensemble de l'effectif en équivalent (ETP) au 31/12/2023	24
2.4/- Pyramide des âges	25
2.5/- Répartition des agents Femmes et Hommes occupants un emploi permanent.....	26
2.6/- Répartition des agents par cadre d'emploi	28
2.7/- Répartition des agents en fonction du temps de travail	29
2.8/- Durée et organisation du temps de travail : 1 607 heures.....	30
III/- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	31
SECTION D'INVESTISSEMENT	34
1.1/- Les dépenses d'investissement	34
1.2/- Évolution des dépenses d'investissement de 2019 à 2023.....	34
1.3/- Les recettes d'investissement	36
1.4/- Évolution des recettes d'investissement de 2019 à 2023.....	36
Prévisionnel actions/projets CCAS 2024	38
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	39
Les orientations budgétaires	39
1/- Les recettes de fonctionnement	39
2/- Les dépenses de fonctionnement.....	40
3/- Evolutions prévisionnelles qui impactent les dépenses de personnel en 2024	41
4/- Les dépenses d'investissement	41

STATISTIQUES



PRÉAMBULE

Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration du CCAS est appelé à débattre des orientations budgétaires. Première étape obligatoire du cycle budgétaire, permettant d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir éclairer les administrateurs et s'exprimer sur les grands équilibres financiers, et pouvoir dégager des priorités budgétaires basées sur des éléments d'analyse prospective. En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

La loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015 (portant nouvelle organisation territoriale de la République), est venue étoffer les dispositions relatives au Débat d'Orientation Budgétaire des Communes, en accentuant l'information aux administrateurs du CCAS. A noter que l'article L.2312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) concerne les CCAS, puisque l'article précise, que « les dispositions du présent article s'appliquent aux Établissements Publics Administratifs des Communes de 3 500 habitants et plus ». Désormais, dans les CCAS des Communes de plus de 3 500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui sera porté à la connaissance des administrateurs, dans les deux mois précédant le vote du budget.

La présentation de ce Rapport d'Orientation Budgétaire du CCAS de la Ville de Bruay-la-Buissière constitue une occasion d'affirmer avec force la poursuite des engagements du Président du CCAS et de l'ensemble de ses administrateurs, de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser, et également la structure et l'évolution des dépenses du personnel et de ses effectifs.

Le CCAS est un acteur majeur de la politique sociale municipale. Il est un établissement public communal, régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Il intervient principalement en direction des personnes en grande difficulté et des séniors. Le CCAS œuvre au quotidien auprès d'un public nombreux, touchant les habitants de tous les quartiers, de toutes conditions et d'horizons divers. Face aux réalités de la société et soucieux de répondre au mieux aux nouveaux besoins des habitants, il accomplit ses missions dans le cadre d'une politique fondée sur la solidarité.

Le CCAS s'implique pour le maintien dans le logement des ménages, à travers notamment l'accompagnement des personnes en risque d'expulsion. Il intervient également, en direction de tous les citoyens en difficulté. Le CCAS contribue à la lutte contre les facteurs de l'exclusion et au maintien de la cohésion sociale. Il impulse et porte les différents projets menés dans une approche globale, partenariale et de proximité.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire donne l'occasion d'évoquer l'exercice antérieur et d'ouvrir les perspectives des mois à venir.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

CCAS BRUAY-LA-BUISSIÈRE

4

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/09/2024

Application Service Éclaircie.com

21_Pf--052-286231789--2024.0321--CR21.002.024

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

CCAS BRUAY-LA-BUISSIÈRE

5

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/03/2024

Application: <https://www.simplon.com>

21-RP-062-286391789-30240321-0921032824

Le C.C.A.S de Bruay-La-Buissière pratique au quotidien une solidarité de proximité. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison avec les institutions publiques ou privées. Ses compétences sont multiples, le C.C.A.S comprend plusieurs services et gère plusieurs Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE).

Établissement Public Administratif, il dispose à ce titre, d'une personnalité juridique et constitue donc une personne morale de droit public distincte de la Commune, lui conférant l'autonomie juridique, à savoir :

- Un budget propre, voté par son Conseil d'Administration ;
- La capacité d'être employeur ;
- La capacité d'avoir un patrimoine mobilier et immobilier ;
- La capacité d'agir en justice ;
- La capacité de souscrire ses propres engagements (conventions de partenariat, marchés publics...).
- La capacité à la conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
- La capacité à la conclusion des contrats d'assurance,
- La capacité à la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre d'Action Sociale et des services qu'il gère,
- La capacité à la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- La capacité d'exercice au nom du Centre d'Action Sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Conseil d'Administration
- La capacité d'attribution des prestations d'aide sociale facultative, dans des conditions définies par le Conseil d'administration,
- La capacité à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article R 2123-1 du code de la commande publique,
- La capacité à la délivrance, le refus de délivrance et la résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L 264-2 du code de l'action sociale et des familles

Les missions du CCAS sont définies de façon générique, par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). On distingue traditionnellement deux champs d'intervention des CCAS :

- L'aide sociale légale et les missions obligatoires ;
- L'action sociale extra-légale et les interventions dites « facultatives ».

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

CCAS BRUAY-LA-BUISSIÈRE

6

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/03/2024

Application agréée FlagSign.com

21_PP-162-256201729-21044321-0921022024

I/-LES SERVICES DU CCAS

1/ - Le Service d'Aide et Accompagnement Social instruit les dossiers :

- RSA (Revenu Solidarité Active), accompagnement solidarité et socioprofessionnel de bénéficiaires,
- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- PCH (Prestation de Compensation du Handicap - moins de 60 ans),
- Carte de mobilité inclusion, d'Allocation Adulte Handicapé et de Reconnaissance Travailleur Handicapé et Orientation Professionnelle (RQTH),
- Aide-ménagère au titre de l'aide sociale,
- Fichiers bénéficiaires prestations sociales,
- CSS Accomplit des enquêtes sociales à domicile, pour les demandes de regroupements familiaux et les attestations d'accueils ponctuels,
- Porte à jour un fichier des bénéficiaires d'une prestation sociale,
- Carte mobilité inclusion,
- Demande aide financière Ligue contre le cancer,
- Visites à domicile,
- Dossiers de surendettements,
- Factures impayées énergétiques (EDF-GDF) - FSE, VEOLIA – CAP (Chèque Accompagnement Personnalisé),
- Colonies de vacances, en partenariat avec l'Office de la jeunesse, pour les enfants des bénéficiaires de l'ASF,
- Fêtes de Pâques :
 - Chasse aux œufs, distribution de chocolats aux enfants,
- Fêtes de Noël :
 - Sortie à Disneyland à destination des enfants dont les parents sont bénéficiaires de l'ASF,
 - Attribution de tickets services aux bénéficiaires de l'ASF.

Les professionnels du service d'Aide et Accompagnement Social, et la Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) proposent un accompagnement aux habitants de BRUAY-LA-BUISSIÈRE dans leurs démarches administratives et dans leur gestion budgétaire.

L'objectif :

- Assurer un suivi régulier des personnes fragiles,
- Accompagner les personnes dans les démarches administratives,
- Rééquilibrer les budgets fragilisés,
- Instruire les dossiers de surendettement, avec la mise en place d'un accompagnement,
- Mettre en place des mesures de protection (curatelle, tutelle).

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

CCAS BRUAY-LA-BUISSIÈRE

2/ - Le Service d'Aide Sociale Facultative (ASF) intervient, sous conditions de ressources :

Depuis le 1^{er} février 2022, dans le cadre d'un partenariat avec la « Croix-Rouge » les bénéficiaires de l'ASF, ont accès à l'Épicerie Solidaire et bénéficient d'un coût réduit des produits d'hygiène et alimentaires à hauteur de 80% de la valeur marchande.

Les Attributions :

- Tickets services,
- Secours en espèces remboursables (prêts d'honneur sans les intérêts),
- Secours espèces non remboursables (secours d'urgence).

Le Service des « Impayés de Loyers, d'Énergies et d'Eau »

Il examine en partenariat avec les bailleurs publics, le Service logement, le Département, la CAF, les dossiers des habitants de BRUAY-LA-BUISSIÈRE en situation de dettes.

L'objectif :

- Éviter au maximum les expulsions,
- Fédérer un plan d'apurement avec les différents créanciers,
- Solliciter les aides financières, du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), du Fonds de Solidarité Énergie (FSE), de la Fondation Abbé Pierre et la ligue contre le cancer,
- Assurer le suivi des personnes en situation d'impayés,
- Instruire les dossiers de surendettement sans accompagnement.

Le Service seniors

Le service seniors a été transféré au CCAS le 1^{er} janvier 2022.

Les missions sont larges. En dehors des activités et animations seniors, les professionnels du service accompagnent les seniors dans l'instruction des démarches administratives, notamment :

- D'IDE-ménagère et de placement en établissements, au titre de l'aide sociale,
- APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie),
- Obligation alimentaire,
- Fichier personnes isolées,
- Retraite,
- Médaille de la Famille : instruction des dossiers (4 enfants dont l'aîné a plus de 16 ans),
- Réactualisation du fichier des personnes isolées et vulnérables, dans le cadre du Plan grand froid et du Plan canicule,
- Distribution des colis de fin d'année aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Ce service propose un panel d'animations, de sorties et manifestations à destination des seniors âgés de 60 ans et plus, demeurant sur la Commune de Bruay-La-Buissière, dans le but du « bien vieillir » de prévenir et de lutter contre l'isolement.

- Semaine bleue,
- Octobre Rose pour tout public,
- Moments de partage et conviviaux (galette des rois...),
- Visites culturelles,
- Voyages et séjours en France et/ou à l'étranger.

Les personnes des communes de proximité peuvent s'inscrire, sous réserve de disponibilité.

Un panel de manifestations et d'activités festives eu regard des seniors sont proposées :

- Navettes Séniors gratuites, en faveur des personnes de plus de 65 ans, sans condition de ressources, pour tous les déplacements (à l'exception des courses), dans BRUAY-LA-BUISSIÈRE et dans un rayon de 15 kms.
- Repas Spectacle : Cet évènement est proposé aux habitants de Bruay-La-Buissière de 65 ans et plus gratuitement.
- Distribution des colis de Noël

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

CCAS BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Il s'agit, d'une part, de favoriser l'accès aux loisirs et au dépaysement pour tous et, d'autre part, de contribuer par des temps de convivialité au renforcement du lien social pour lutter contre l'isolement et la perte de l'autonomie.

Le Service Logement

Le service logement a été transféré au CCAS au 1^{er} juillet 2023.

Le CCAS s'implique pour l'accès et le maintien dans le logement des ménages à travers le suivi des personnes en risque d'expulsion, accompagnement des démarches de recherche de logement adapté en termes de loyer, interface entre locataires et bailleurs. Le service Logement est guichet enregistreur de la demande de logement social sur le Système National d'Enregistrement.

Le service logement informe et oriente le public sur la possibilité et faisabilité de leurs demandes :

- Aide et Accompagnement à l'instruction de la demande de logement social (lien bailleurs/demandeurs),
- Aide et instruction des dispositifs liés au Logement : FSL accès, Contingent Préfectoral, DALO....,
- Préparation et participation aux Commissions d'Attribution de Logement,
- Travail sur le logement NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) + ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier),
- Orientations vers les dispositifs/associations d'hébergement : SIAO, CLLAJ, Emmaüs, CHRS, Logement d'Abord...,
- Instruction/suivi des demandes d'élection de domicile,
- Suivi des impayés de loyers/expulsions (concertations bailleurs, participation aux réunions SP),
- Aide et instruction de dispositifs liés aux impayés : FSL maintien, FPEL, dossier de surendettement....,
- Echanges avec le service Foncier de la Ville sur les situations signalées dans le cadre de la lutte contre l'Habitat indigne,
- Procède à la domiciliation des personnes sans domicile stable, dès lors qu'elles ont un lien avec la Commune.

Le service logement porté par le CCAS est un dispositif d'enquête.

Il insufflé des commissions logement, participe aux concertations GPO/CLSPD. Il est acteur dans les groupes de pilotage ou de réflexions partagées avec les différents interlocuteurs (CAF, CABALR, Bailleurs, ERBM, département, servicepolitique de la ville.)

Depuis la crise sanitaire de la COVID, les ménages s'orientent majoritairement pour une demande de logement type «habitat individuel plutôt que collectif ». Le public âgé ou en situation de handicap oriente sa demande vers un logement adapté à la perte d'autonomie type « plain-pied ».

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

CCAS BRUAY-LA-BUISSIÈRE

III/-LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Les Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants sont définis par le Code de la Santé Publique. Les AEJE permettent aux parents de concilier Activité professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Les structures de la commune de Bruay-La-Buissière accueillent chaque jour des enfants de moins de 4 ans. La limite d'âge pour un enfant porteur de handicap ou maladie est de 5 ans révolus.

1/ - La crèche collective « LES PETITS CÂLINS »

- Capacité d'accueil : 36 places (modulation d'agrément de 25 places, les mercredis et les vacances scolaires),
 - Accueil régulier,
 - Tarifs imposés par la CNAF, en fonction des revenus,
 - Participation au maximum parents/enfants à la vie en collectivité (fêtes - journées à thème – goûter... avec la fratrie et/ou la famille).
- Activités « photos/vidéos » projet pédagogique : les parents ont la possibilité d'identifier leur enfant sur l'application « KIDIZZ » via leur portable favorisant la communication avec les agents des sections et s'assurer de l'évolution des stades de développement de l'enfant sur le plan cognitif, émotionnel et physique. A chacun son rythme, dans un univers d'observation, d'épanouissement, de socialisation, de découverte, de stimulation et de motricité par le jeu et l'imaginaire.

La crèche veille à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui lui sont confiés.

La structure respecte le rythme de vie de l'enfant, tant au niveau de l'alimentation, du sommeil, des activités et des besoins affectifs. Elle offre, à l'enfant et à sa famille, des relations de qualités avec des professionnels compétents et disponibles, qui accompagnent l'enfant vers l'autonomie et la socialisation dans des conditions favorables à son développement.

Elle contribue et favorise l'intégration sociale des enfants porteurs de handicap ou souffrants de troubles de la santé. (Accueil étudié au cas par cas, avec les parents et les professionnels s'occupant de l'enfant, en fonction des possibilités de la structure et compte tenu du handicap). Un projet d'accueil individualisé (PAI) est élaboré à l'admission, selon l'appréciation des professionnels de la structure et en partenariat avec les professionnels extérieurs.

2/ - La micro-crèche – « FARANDOLE »

- Capacité d'accueil : 12 places,
- Accueil : à l'heure ou à la demi-journée,
- Mode de garde adapté aux parents,
- Environnement stimulant et éducatif,
- Favoriser l'autonomie, la sociabilité pour s'habituer à la vie en collectivité,
- Ateliers parents/enfants : expérience personnalisée favorisant le développement social, émotionnel et physique de l'enfant.

La micro-crèche La Farandole est un lieu chaleureux, sécurisé pour les enfants de tous âges (à partir de 2 ans). Une première expérience avant l'entrée en maternelle. Un espace où chaque enfant est encouragé à s'épanouir à son rythme.

3/ - Le Multi-Accueil « PIROUETTE » - Espace Famille-Enfance « Antoine de Saint Exupéry »

- Capacité d'accueil : 12 places
- Accueil régulier, occasionnel, urgent, exceptionnel et situations particulières familles/enfants porteurs de handicap ou maladie chronique,
- Enfants habitant le quartier LOUBET,
- Ateliers parents/enfants (2 mois à 4 ans), chaque jeudi matin,
- Consultations de nourrissons par la Protection Maternelle Infantile (PMI),
- Actions Passerelles avec l'école maternelle les mardis matins.

Lamicro-crèche veille à la sécurité, la santé, le bien-être, le développement des enfants qui lui sont confiés.

Elle contribue à l'intégration sociale des enfants porteurs d'un handicap ou atteints de maladies chroniques (dès lors que leur handicap est compatible avec les compétences et la charge de travail du personnel qui les encadre). Il propose dans ce sens, un projet d'accueil individualisé (PAI) en collaboration avec les structures spécialisées. Il fédère des temps courts de séparation aux enfants non scolarisés, des activités d'éveil et des sorties, des spectacles.

Il participe également à l'Heure du Conte à la Médiathèque Marcel Wacheux.

4/ - La Ludothèque

Ouverte en 2021, la ludothèque à l'étage de la médiathèque Marcel-Wacheux permet aux enfants et aux parents de louer des jeux et des jouets ou de participer sur place à de nombreuses « animations jeux » dans le but de découvrir des nouveautés.

- Le jeu sur place, libre et sans formalité.
- Le prêt de jeux,
- Animations et conseils
- Espace de détente, de défis, d'amusement et de réflexion,
- Accueil des enfants de l'IME de BRUAY-LA-BUISSIÈRE.

La ludothèque est un lieu d'animation, de culture, considéré comme le « théâtre de socialisation » apportant une réponse, un conseil aux grands comme aux petits. Emprunter ou tester les nombreux jeux et jouets favorisant la motricité, l'assemblage, la réflexion, la coopération, l'imitation, et bien plus encore, seul, en famille, entre amis.

5/ - Le Programme de Réussite Educative (PRE)

Ce dispositif est soutenu par l'état « ANCT » (Agence Nationale de Cohésion du Territoire), qui lutte contre les inégalités territoriales, aussi bien dans le temps scolaire que périscolaire. Il permet un accompagnement personnalisé dans les domaines de l'enseignement, de la santé, du social, de la culture et des sports.

Ainsi, le Programme de Réussite Educative (PRE) de Bruay-La-Buissière est un dispositif de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire, porté par le CCAS. Il vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et jeunes en situation de vulnérabilité (de 2 à 16 ans et pour certaines situations de 16 à 18 ans). Repérés pour la plupart d'entre eux dans le cadre scolaire, un accompagnement personnalisé est proposé par le coordonnateur et les référents de parcours. Un diagnostic détermine les orientations à donner au PRE ainsi que le nombre de parcours envisagé et les actions.

Le PRE est un travail collaboratif avec les familles et permet la mobilisation d'une équipe multidisciplinaire composée de différents acteurs (santé, psychologue, médecins, travailleurs sociaux, Éducation Nationale...), afin de surmonter ou d'atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires.

III/-SITUATION FINANCIERE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le CCAS de BRUAY-LA-BUISSIÈRE porte différents services et dispose d'un budget principal. Celui-ci est soumis aux règles de la nomenclature M14 et M22 passe au M57.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

CCAS BRUAY-LA-BUISSIÈRE

16

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/03/2024

Application préfet-Echelle.com

21LJP-062-286501785-20240321-0021092024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I/- LES DÉPENSES

1.1 / - Les dépenses de Fonctionnement

En 2023, le montant des dépenses réelles de fonctionnement a augmenté de + 587 127,61 €, par rapport à 2022, soit une hausse de 22,68%. Cette hausse est due, d'une part au transfert du service logement de la ville en aout 2023 au CCAS et d'autre part, l'intégration des agents du SIVOM.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	Part CA 2022	Prévision CA 2023 au 12/02	Part CA 2023	Différentiel 2023 / 2022	
					Montant	%
011 - Charges à caractère général	674 743,41	26,06%	915 505,72	28,82%	240 762,31	35,68%
012 - Charges de Personnel	1 803 216,30	69,65%	2 109 999,45	66,43%	306 783,15	17,01%
65 - Autres charges de gestion courante	109 853,82	4,24%	144 466,51	4,55%	34 612,69	31,51%
67 - Charges exceptionnelles	1 284,00	0,05%	6 253,46	0,20%	4 969,46	387,03%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	2 589 097,53	100,00%	3 176 225,14	100,00%	587 127,61	22,68%

L'augmentation s'explique :

- **Au chapitre 011** par 2 phénomènes majeurs l'augmentation du nombre de Personnes Agées participant au repas des aînés et le paiement des loyers du bâtiment du CCAS rue l'Herminier à la ville.
- **Au chapitre 65** : Le remboursement des mises à disposition du personnel de la ville qui vient en renfort au CCAS.

- **Au chapitre 012** : elle est principalement causée par le service logement qui a intégré le CCAS au 1^{er} aout 2023, de plus, l'intégration des agents du SIVOM a débuté en avril 2023 ainsi que la création de nouveaux services (insertion professionnelle...). La hausse du point d'indice a entraîné aussi une augmentation des dépenses de personnel.

1.2 / - Évolution des dépenses de fonctionnement de 2019 à 2023

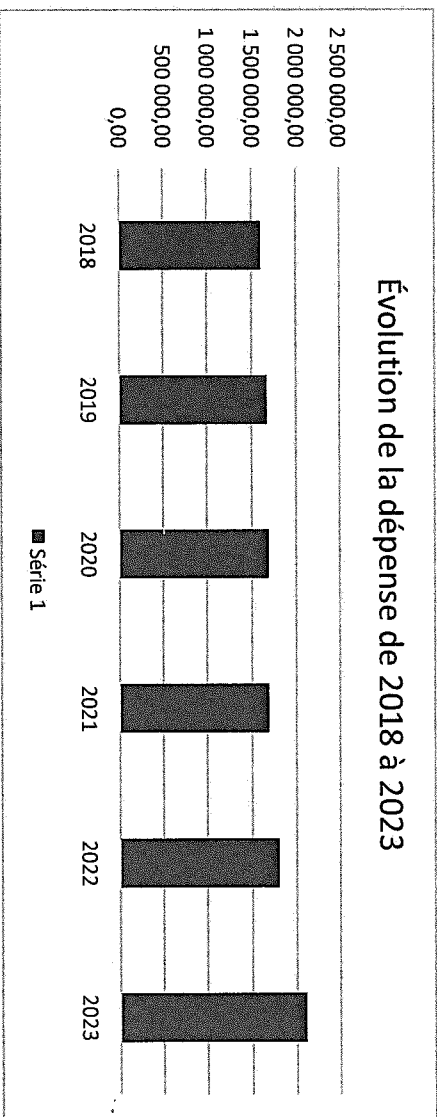
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prévision CA 2023 au 12/02/2024
011 - Charges à caractère général	335 378,10	396 889,49	511 394,63	674 743,41	915 505,72
012 - Charges de Personnel	1 510 692,41	1 514 278,70	1 527 791,61	1 803 216,30	2 109 999,45
65 - Autres charges de gestion courante	346 640,45	359 521,12	381 791,27	109 853,82	144 466,51
66 - Charges financières	1 612,58	1 034,46	484,80		
67 - Charges exceptionnelles	417,24	1 945,02	320,69	1 284,00	6 253,46
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	2 194 740,78	2 273 668,79	2 421 783,00	2 589 097,53	3 176 225,14

Le total des dépenses réelles de fonctionnement entre 2019 et l'année 2023 représente une hausse de 981 484.36 €. Les principales hausses se trouvent au chapitre 011 qui concernent les actions de l'insertion, des seniors, des accueils de jeunes enfants et les charges du personnel (intégration des services seniors, logement et du personnel SIVOM).

	■ Prév. 2024	■ CA 2022	■ CA 2021	■ CA 2020	■ CA 2019
67 - Charges exceptionnelles	6 253,46	1 284,00	320,69	1 945,02	417,24
66 - Charges financières	484,80	1 034,46	1 612,58		
65 - Autres charges de gestion courante	144 466,51	109 853,82	381 791,27	359 521,12	346 640,45
012 - Charges de Personnel				1 527 791,61	1 803 216,30
				1 514 278,70	1 510 692,41
011 - Charges à caractère général				915 505,72	
				674 743,41	
				511 394,63	
				396 889,49	
				335 378,10	

1.3 / - Évolution des dépenses de personnel 2018 à 2023 :

Évolution de la dépense de 2018 à 2023						
CHAPITRE 012	2018	2019	2020	2021	2022	2023
EN EUROS	1 602 315.54	1 670 327.35	1 689 280.89	1 637 343.78	1 803 216.30	2 109 999.45
EN %		4.24	1.13	-3.07	10.13	17.01



2021	2022	2023
<p>Les agents de la section du CCAS de Labuissière ont intégrée CCAS de Bruay-La-Buissière.</p> <p>En effet, la section du CCAS de Labuissière a été transformée en annexe du CCAS de Bruay-La-Buissière.</p>	<p>* La valeur du point d'indice a augmenté au 1^{er} juillet ce qui représente la somme de 25 952€ pour le deuxième semestre.</p> <p>*l'intégration du service seniors et le renfort de la navette seniors en 2022 ont entraîné une hausse des dépenses de personnel</p>	<p>*Au 1^{er} avril, arrivée des agents du SIVOM</p> <p>*Au 1^{er} aout, intégration du personnel service logement au CCAS</p> <p>*Augmentation du point d'indice de 1.5% au 1^{er} juillet 2023</p> <p>*Revalorisation de certains grades de la catégorie C</p>

1.4 / - Complément d'information sur la masse salariale en 2023

Décomposition de la masse salariale 2023

	MONTANT 2023
TRAITEMENT INDICIAIRE	1 169 255 € 60
NBI	24 573 € 83
INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	11 955 € 64
SUPPLÉMENT FAMILIAL	12 736 € 48
RÉGIME INDEMNITAIRE	213 739 € 46
TRANSFERT PRIMES POINT/INDEMNITÉS COMPENSATRICES	3 482 € 10
HEURES SUPPLÉMENTAIRES	18 768 € 46
CONGES PAYES NON TITULAIRES	2 137 € 79
PARTICIPATION MUTUELLE	10 088 € 00
INDEMNITÉ DE FIN DE CONTRAT	4 316 € 18
INDEMNITÉ DE LICENCIEMENT	4 618 € 18
CHARGES PATRONALES	617 016 € 55

1.5 / - Évolutions prévisionnelles qui impactent les dépenses de personnel en 2024.

Les différentes mesures concernant les politiques salariales annoncées par le gouvernement auront des incidences sur la masse salariale notamment la revalorisation du point d'indice 1.5 % au 1^{er} juillet 2023 qui représente une augmentation de 14 082.00 € ainsi que la revalorisation de 5 points d'indice de certains grades de la catégorie C au 1^{er} juillet soit 1 316.58 € soit un total sur les 6 mois de 15 398.58 €.

Au 1^{er} janvier 2024, attribution de 5 points d'indice pour tous les fonctionnaires soit 1 725.00 € mensuel, au total 20 700.00 € pour l'année.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

CCAS BRUAY-LA-BUISSIÈRE

21

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/03/2024

Application: Application@sigadoc.com

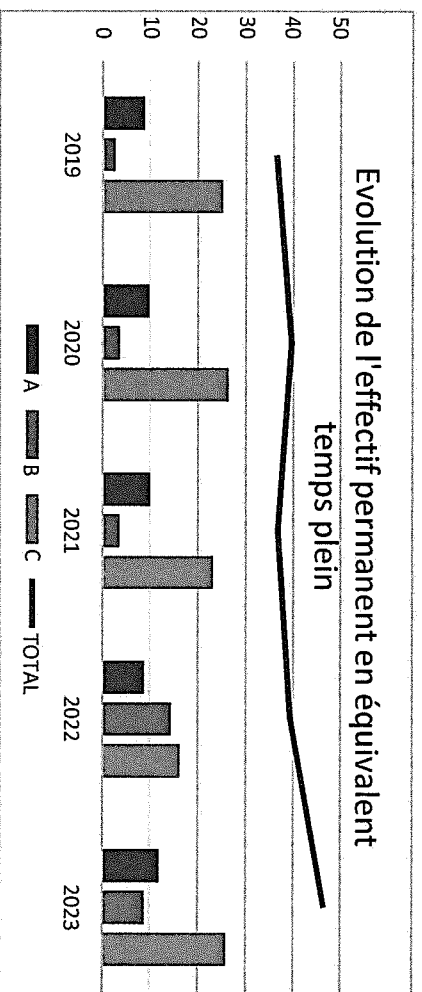
21_RP-052-2865:01789-20244031-C0921032024_

III/ - RESSOURCES HUMAINES

2.1 / - Structure des effectifs permanents en ETP

Effectifs permanents en équivalent Temps plein au 31/12/2023

CATÉGORIE	2019	2020	2021	2022	2023
A	8,8	9,8	10	8,8	11,8
B	2,57	3,57	3,57	14,37	8,8
C	25,14	26,28	23,14	16,2	25,83
TOTAL	36,51	39,65	36,71	39,37	46,43



+ 3 ETP de cat A
+ 6 ETP de cat B
+ 0,69 ETP de Cat C
Total : 9,69 ETP

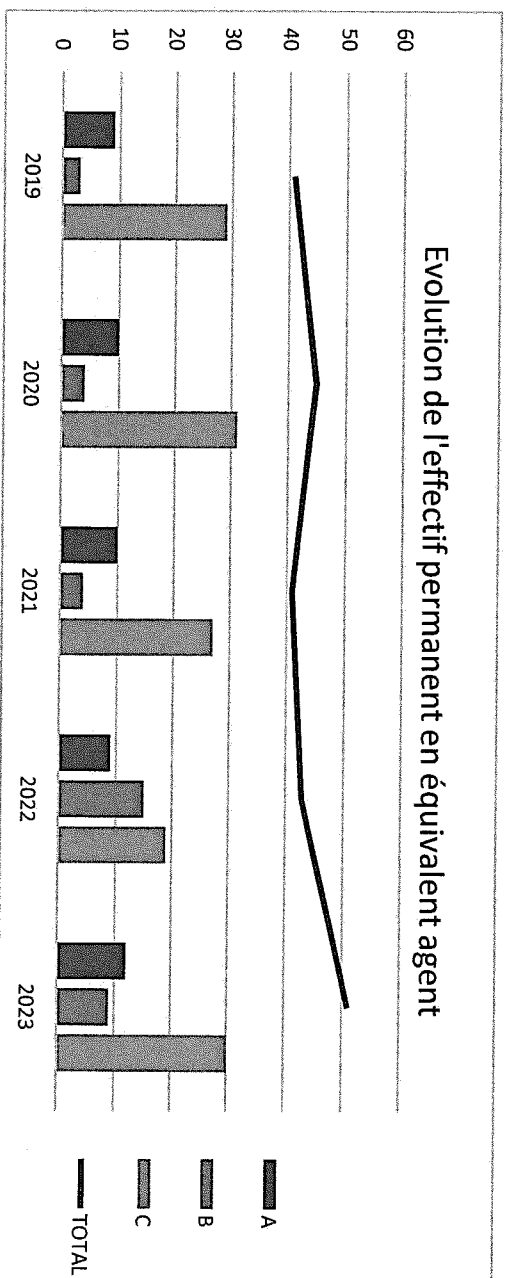
L'évolution du nombre d'agents de catégorie A de 2018 à 2023 s'explique par le reclassement des Educatrices de Jeunes Enfants (EJE) et des Assistantes Socio-éducatives (ASE). La hausse du nombre d'agent de catégorie B s'explique par le reclassement des auxiliaires de puéricultures de catégorie C à catégorie B.

2.2 / - L'évolution de l'effectif en personne physique par catégorie

	Effectifs
Homme	1
Femme	50

CATÉGORIE	2019	2020	2021	2022	2023
A	9	10	10	9	12
B	3	4	4	15	9
C	29	31	27	19	30
TOTAL	41	45	41	43	51

Évolution de 3 EIE de Catégorie B à la Catégorie A
Reclassement de 9 Auxiliaires de puéricultures de catégorie C à catégorie B



- Les agents de catégorie A, représentent 23,53% des effectifs du CCAS
- Les agents de catégorie B, représentent 17,65% des effectifs du CCAS
- Les agents de catégorie C, représentent 58,82% des effectifs du CCAS

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

CCAS BRUAY-LA-BUISSIÈRE

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/03/2024

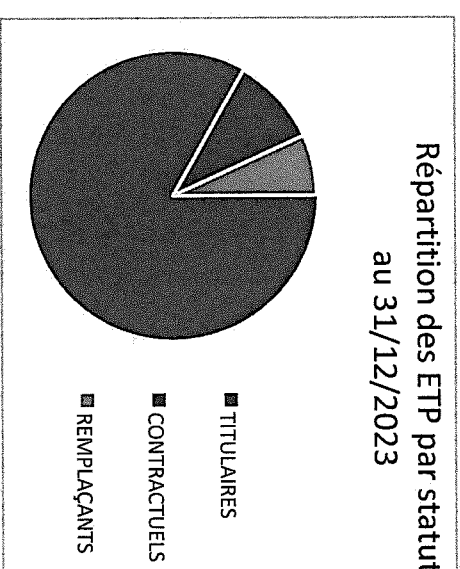
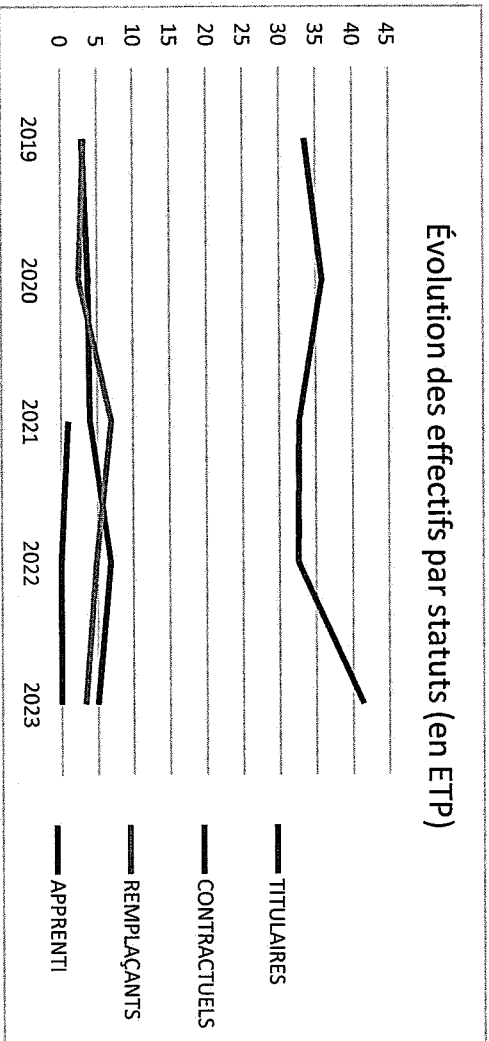
Application:prefect@bruyas.com

21_JRP-082-2865/1789-2024/021-0021/022/024

2.3 / - Ensemble de l'effectif en équivalent (ETP) au 31/12/2023

Répartition des ETP par statut au 31/12/2023

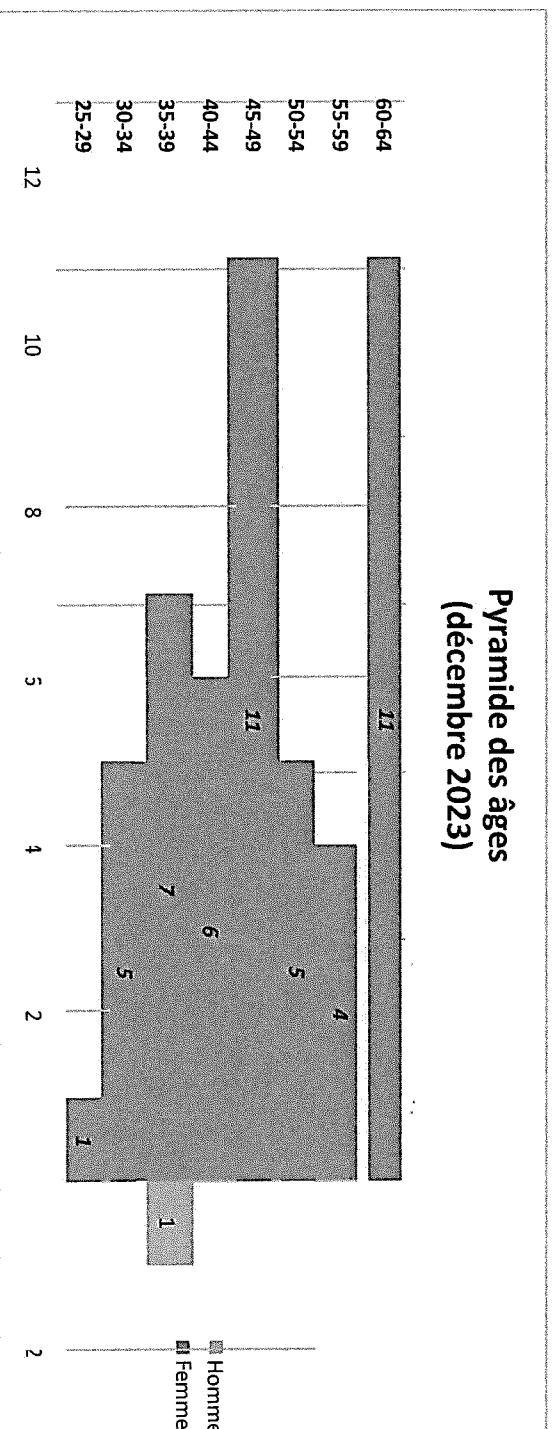
STATUT (ETP)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TITULAIRES	33.51	33.51	35.85	32.71	32.57	41.43
CONTRACTUELS	3	3	3.8	4	6.8	5
REMPLAÇANTS	5.28	3.18	2.54	6.96	4.83	3.37
TOTAL	41.79	39.69	42.19	44.67	44.20	49.80



Le détail des effectifs par statut permet de constater que la majorité des agents sont titulaires de la Fonction Publique Territoriale. Par ailleurs, les agents contractuels permettent de renforcer et de garantir la continuité de service en direction des usagers.

2.4 / - Pyramide des âges

Pyramide des âges
(décembre 2023)



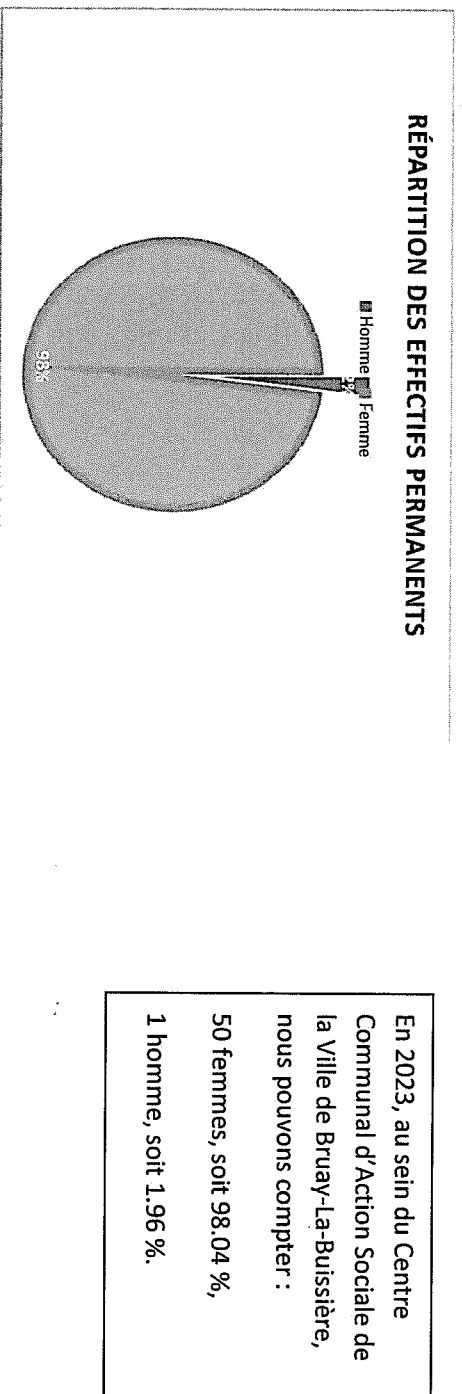
F	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64
Femme	1	5	7	6	11	5	4	11
Homme	0	0	1	0	0	0	0	0

La pyramide des âges joue un rôle très important, celle-ci a plusieurs intérêts comme la préparation des départs en retraite, anticiper les besoins notamment pour les compétences dont ont besoin les services ou les EAJF. La moyenne d'âge est de 47.5 ans au sein du CCAS de Bruay-La-Buissière.

Néanmoins, la tranche d'âge des 60-64 ans représente une moyenne de 62 ans.

Vu les textes législatifs en vigueur, une gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences est en cours.

2.5 / Répartition des agents Femmes et Hommes occupants un emploi permanent



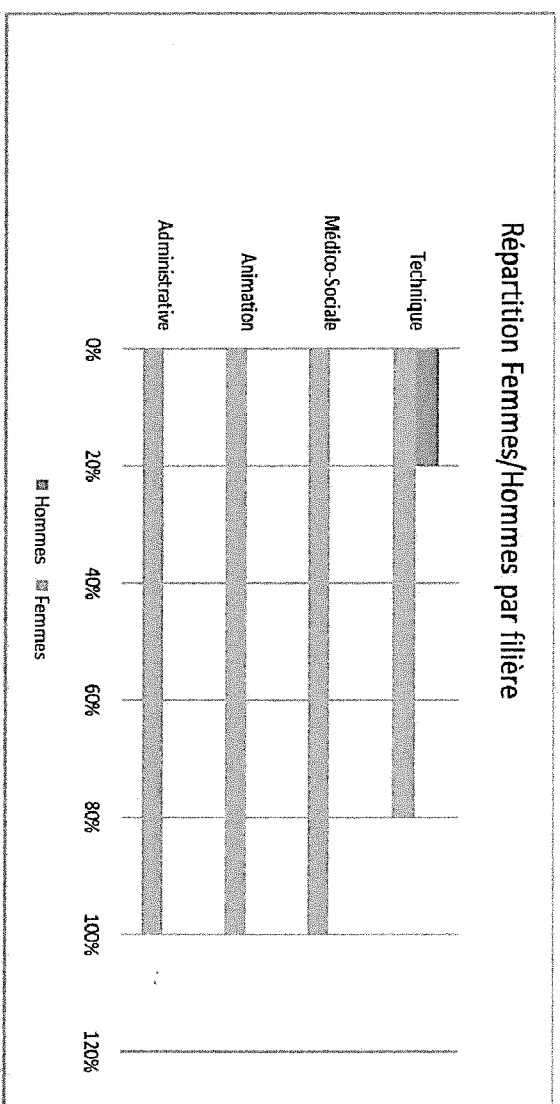
Répartition des agents Femmes et Hommes par filière

Filières	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Administrative	18	100%	0	0%	18	35%
Animation	1	100%	0	0%	1	2%
Médico-Sociale	27	100%	0	0%	27	53%
Technique	4	80%	1	20%	5	10%
TOTAL	50	98%	1	2%	51	100%

	Femmes	Hommes
Attachés territoriaux	2%	0%
Adjoint Administratifs Territoriaux	33%	0%
Puéricultrice	2%	0%
Auxiliaires de puériculture territoriaux	16%	0%
Animateurs territoriaux	2%	0%
Assistants socio-éducatif	10%	0%
Éducateurs jeunes enfants	8%	0%
Adjointes techniques territoriaux	7%	2%
Agents sociaux territoriaux	16%	0%
Cadres de santé	2%	0%
Total	98%	2%

Filières	Femmes	Hommes
Administrative	100%	0%
Animation	100%	0%
Médico-Sociale	100%	0%
Technique	80%	20%

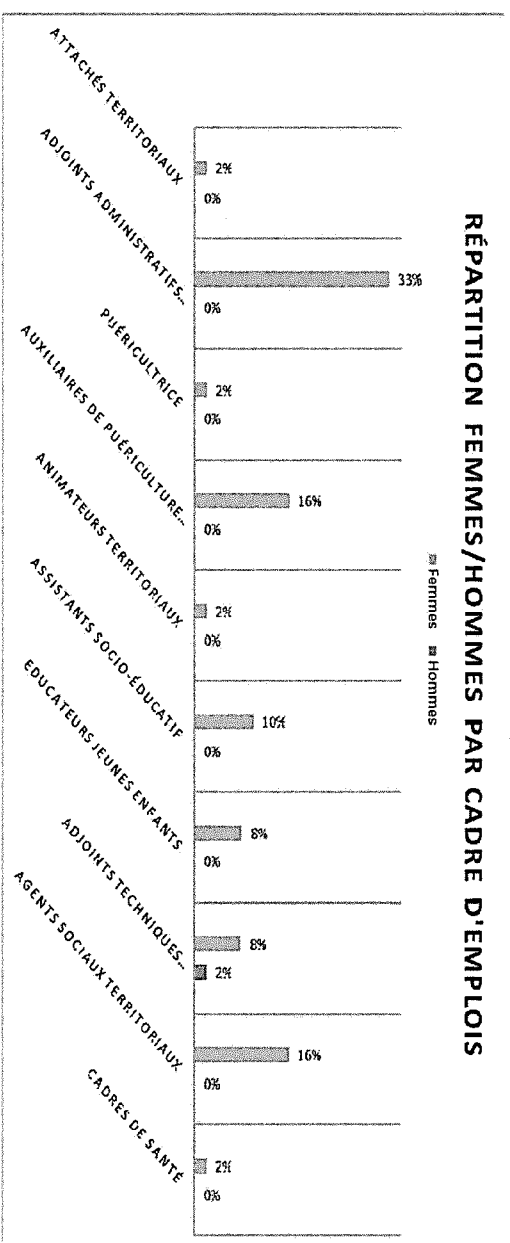
Répartition Femmes/Hommes par filière



Nous pouvons remarquer que les femmes sont majoritairement représentées au sein du Centre Communal

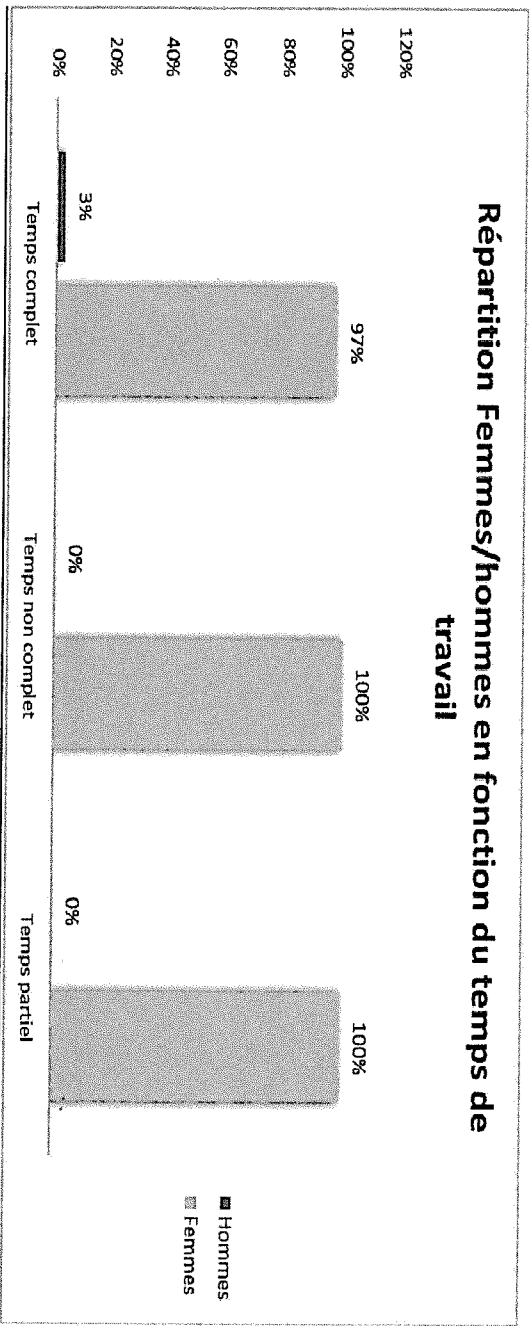
2.6 /- Répartition des agents par cadre d'emploi

Cadre d'emplois	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Attachés territoriaux	1	100%	0	0%	1	2%
Adjoint Administratifs Territoriaux	17	100%	0	0%	17	33%
Puéricultrices	1	100%	0	0%	1	2%
Auxiliaires de puériculture territoriaux	8	100%	0	0%	8	16%
Animateurs territoriaux	1	100%	0	0%	1	2%
Assistants socio-éducatifs	5	100%	0	0%	5	10%
Éducateurs jeunes enfants	4	100%	0	0%	4	8%
Adjointes techniques territoriaux	4	80%	1	20%	5	10%
Agents sociaux territoriaux	8	100%	0	0%	8	16%
Cadres de santé	1	100%	0	0%	1	2%
TOTAL	50	98%	1	2%	51	100%



2.7 / - Répartition des agents en fonction du temps de travail

	Temps complet		Temps non complet		Temps partiel		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes	1	3%	0	0%	0	0%	1	2%
Femmes	36	97%	12	100%	2	100%	50	98%
Total	37	73%	12	24%	2	4%	51	100%



2.8/ - Durée et organisation du temps de travail : 1 607 heures

À compter du 1^{er} janvier 2022, a été mise en application la loi des 1 607 heures pour les agents(e)s à temps complet, soit 35 heures semaines conformément au décret n° 2004-1307 du 26 novembre 2004 modifiant le décret 2000-815 du 25 août 2000.

Les agents ont le choix entre deux options quant à la répartition de leur temps de travail :

1/ Les agents effectueront 37 heures de travail hebdomadaires sur 4,5 jours et bénéficieront de 10 jours de repos supplémentaires.
2/ Les agents effectueront 37 heures de travail hebdomadaires sur 5 jours et bénéficieront de 12 jours de repos supplémentaires.

Les agents pourront bénéficier de :

- 25 jours de congé annuel en cas de travail hebdomadaire sur 5 jours ou 22,5 jours de congé annuel en cas de travail hebdomadaire sur 4,5 jours
- 12 jours de repos supplémentaires dégagés dans le cadre de l'A.R.T.T. (pour 37 heures de travail par semaine sur 5 jours).
- 10 jours de repos supplémentaires dégagés dans le cadre de l'A.R.T.T. (pour 37 heures de travail par semaine sur 4,5 jours).

Le nombre de jours travaillés par an est réparti ainsi :

-228 jours sur 5 jours par semaine (pour 1 607h/an) et 204,5 jours sur 4,5 jours par semaine.

Ces 2 cycles ont été proposés à l'ensemble du personnel communal afin de laisser à chacun une demi-journée de repos hebdomadaire.

III/ - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2023, le montant des recettes réelles de fonctionnement a augmenté de + 553 935,74 €, par rapport à 2022, soit une hausse de 20,55%.

Les recettes du CCAS sont principalement composées de la dotation de la ville, des subventions de la CAF en hausse dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU) du bonus territoire, de l'ANCT dans le cadre du dispositif du Programme de Réussite Educative (PRE), de l'insertion solidarité ...

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	Part CA 2022	Prévision CA 2023 au 12/02	Part CA 2023	Différentiel 2023 / 2022	
					Montant	%
70 - Produits des services des Domaines	126 681,62	4,70%	138 490,86	4,26%	11 809,24	9,32%
74 - Dotations et subventions	2 483 043,95	92,10%	2 977 106,04	91,60%	494 062,09	19,90%
75 - Autres produits de gestion courante	16 333,62	0,61%	36 808,07	1,13%	20 474,45	125,35%
013 - Atténuation de charges	17 744,95	0,66%	2 229,10	0,07%	-15 515,85	-87,44%
77 - Produits exceptionnels	52 363,13	1,94%	95 468,94	2,94%	43 105,81	82,32%
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	2 696 167,27	100,00%	3 250 103,01	100,00%	553 935,74	20,55%

* Établissement d'Accueil du Jeune Enfant

Variation des dotations et subventions de 2019 à 2023 en €						
	2019	2020	2021	2022	2023	
Subvention de la Ville	1 596 000	1 772 550	1 703 000	1 831 000	1 986 442	
Financement du Programme de Réussite Educative	146 397	160 978	156 913	149 972	198 822	
Financement CAF -EALIE*	238 677	322 008	273 456	499 402	613 923	
Financement Conseil Départemental - Insertion Solidarité						
Financement Conseil Départemental - Cité Educative et autres projets financés	2 500		2 500	2 670	78 276	
Divers			2 500		1 580	

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

CCAS BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Évolution des dotations et subventions de 2019 à 2023 en €

Évolution des recettes de fonctionnement de 2019 à 2023

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prévision CA 2023 au 12/02/2024
70 - Produits des services des Domaines	94 431,41	59 255,79	72 746,92	126 681,62	138 490,86
74 - Dotations et subventions	1 983 574,15	2 255 535,77	2 135 868,90	2 483 043,95	2 977 106,04
75 - Autres produits de gestion courante	23 027,13	20 659,52	28 470,41	16 333,62	36 808,07
013 - Atténuation de charges	3 259,99	11 111,24	1 778,73	17 744,95	2 229,10
77 - Produits exceptionnels	47 168,71	184 284,60	52 876,55	52 363,13	95 468,94
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	2 151 461,39	2 530 846,92	2 291 741,51	2 696 167,27	3 250 103,01

	■ Prév CA 2023 au 12/02/2024	■ CA 2022	■ CA 2021	■ CA 2020	■ CA 2019
77 - Produits exceptionnels	95 468,94	52 363,13	52 876,55	184 284,60	47 168,71
013 - Atténuation de charges	2 229,10	17 744,95	1 778,73	11 111,24	3 259,99
75 - Autres produits de gestion courante	36 808,07	16 333,62	28 470,41	20 659,52	23 027,13
74 - Dotations et subventions	2 977 106,04	2 483 043,95	2 135 868,90	2 25 535,77	1 983 574,15
70 - Produits des services des Domaines	138 490,86	126 681,62	72 746,92	59 255,79	94 431,41

SECTION D'INVESTISSEMENT

1.1 / - Les dépenses d'investissement

En 2023, le montant des dépenses d'investissement a augmenté de 70 476,78 €, par rapport à 2022, soit une hausse de + de 196%.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	Part CA 2022	Prévision CA 2023 au 12/02	Part CA 2023	Différentiel 2023 / 2022	
					Montant	%
20 - Immobilisations incorporelles	8 996,98	25,12%	12 437,81	11,70%	3 440,83	38,24%
21 - Immobilisations corporelles	26 820,92	74,88%	93 671,87	88,12%	66 850,95	249,25%
27 - Autres immobilisations financières		0,00%	185,00	0,17%	185,00	
TOTAL DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (hors intégration 001)	35 817,90	100,00%	106 294,68	100,00%	70 476,78	196,76%

1.2 / - Évolution des dépenses d'investissement de 2019 à 2023

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prévision CA 2023 au 12/02
16 - Charges financières	14 283,31	14 861,28	11 379,93		
20 - Immobilisations incorporelles	6 720,00	730,00	299,00	8 996,98	12 437,81
21 - Immobilisations corporelles	10 881,41	10 571,96	8 883,73	26 820,92	93 671,87
27 - Autres immobilisations financières			100,00		185,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (sans intégration 001)	32 484,72	26 163,24	20 662,66	35 817,90	106 294,68

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

CCAS BRUAY-LA-BUISSIÈRE

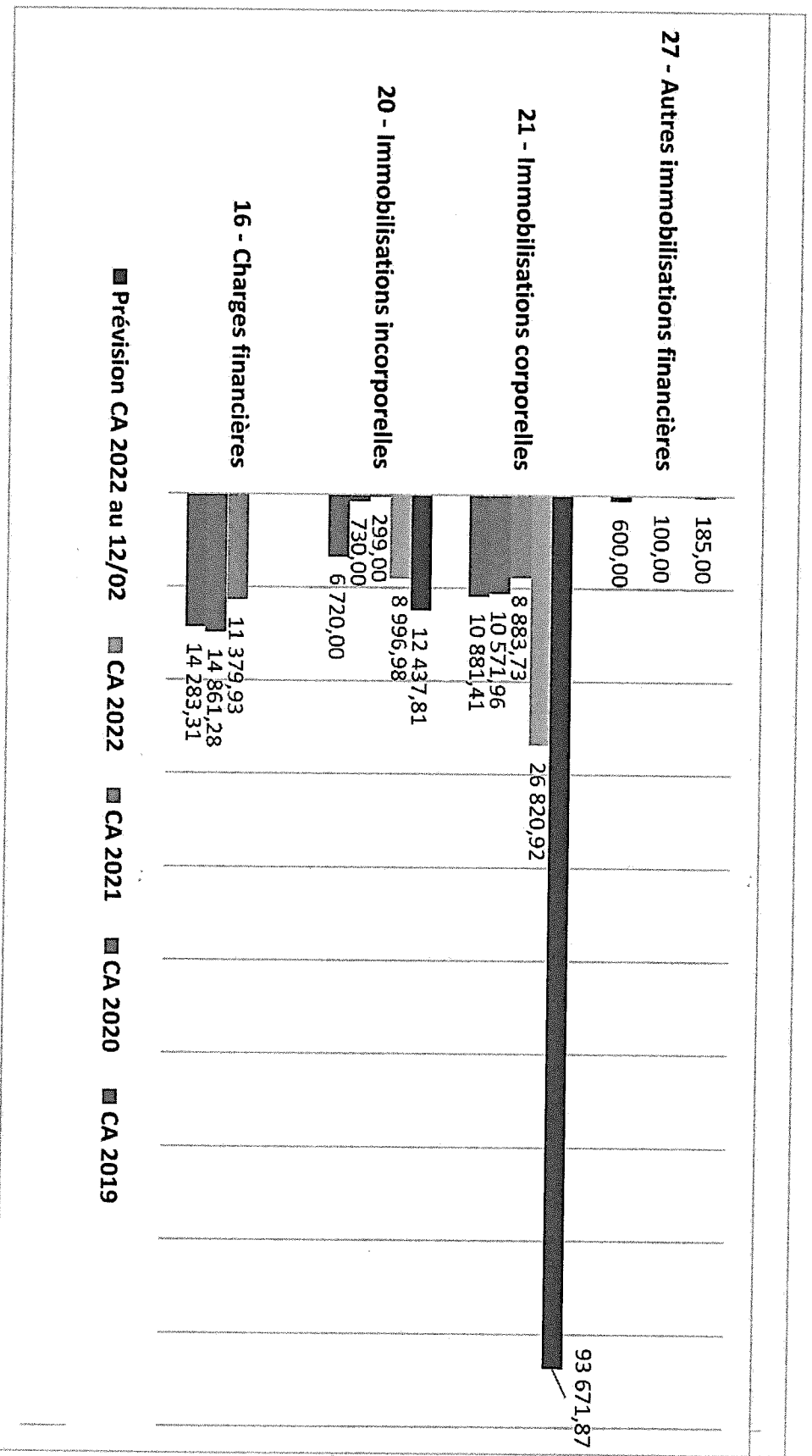
34

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/03/2024

Application de la Loi de Modernisation de l'Administration

21 JP - 062 - 2062011799 - 202410321 - 0821 1033024



L'évolution des charges entre 2022 et 2023 est liée à la mise en conformité des travaux de la crèche les PETITS CALINS, à l'investissement du matériel informatique lié au projet de dématérialisation et de l'amélioration des échanges numériques entre le CCAS, les administrés et les partenaires institutionnels.

1.3/ - Les recettes d'investissement

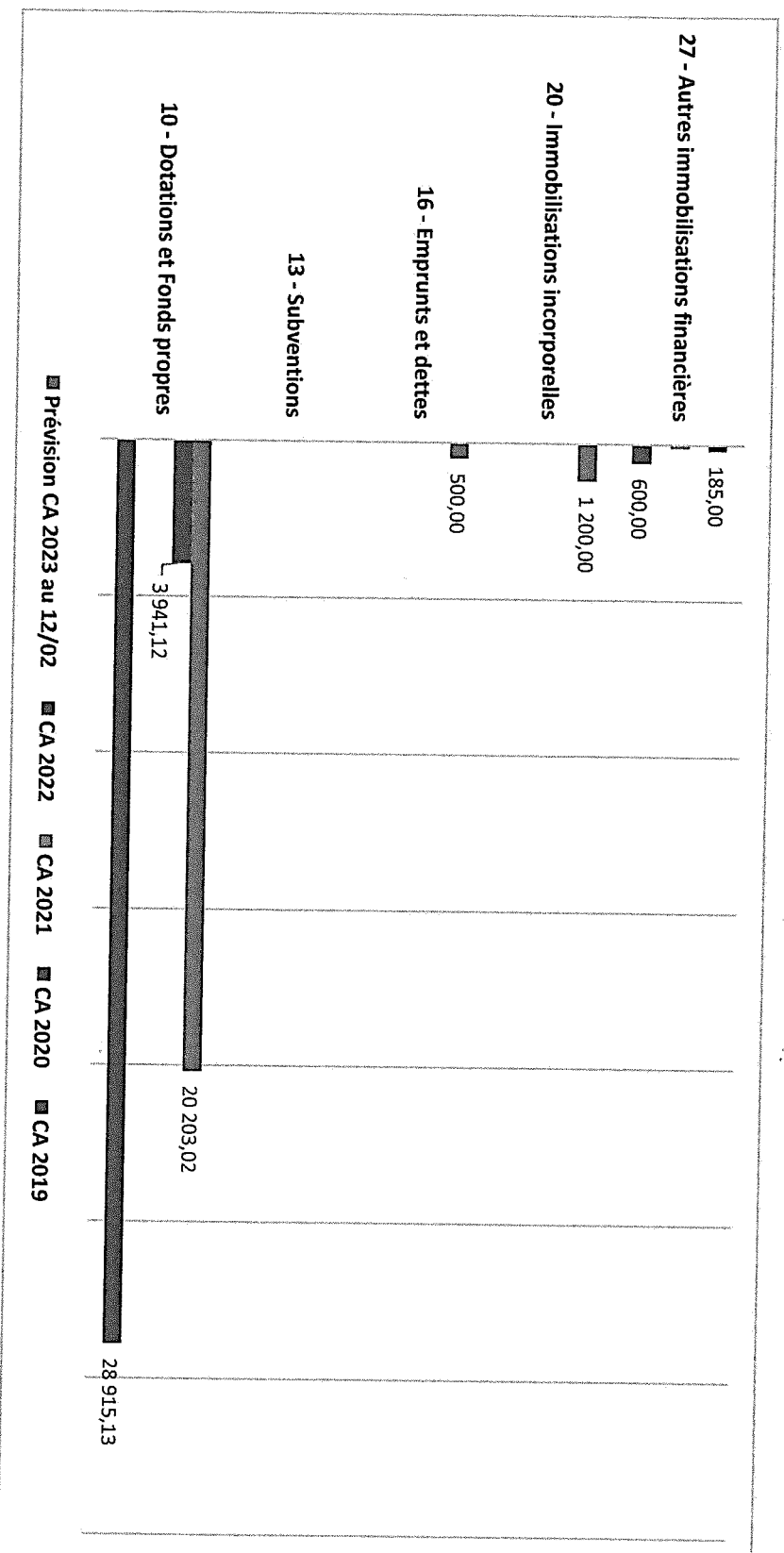
En 2023, le montant des recettes d'investissement a augmenté de + 18 146,90 €, par rapport à 2022, soit une hausse de + de 460%.

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	Part CA 2022	Prévision CA 2023 au 12/02	Part CA 2023	Différentiel 2023 / 2022	
					Montant	%
10 - Dotations et Fonds propres	3 941,12	100,00%	20 203,02	91,47%	16 261,90	412,62%
13 - Subventions						
16 - Emprunts et dettes			500,00	2,26%	500,00	
20 - Immobilisations incorporelles			1 200,00	5,43%	1 200,00	
27 - Autres immobilisations financières			185,00	0,84%	185,00	
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (hors intégration 001)	3 941,12	100,00%	22 088,02	100,00%	18 146,90	460,45%

1.4/ - Évolution des recettes d'investissement de 2019 à 2023

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prévision CA 2023 au 12/02
10 - Dotations et Fonds propres	28 915,13			3 941,12	20 203,02
13 - Subventions					
16 - Emprunts et dettes					500,00
20 - Immobilisations incorporelles					1 200,00
27 - Autres immobilisations financières	600,00		100,00		185,00
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (sans intégration 001)	29 515,13	0,00	100,00	3 941,12	22 088,02

Il existe des restes à réaliser 118 800,00 € qui correspondent aux recettes attendues de la CAF (crèche les PETITS CALINS).



Prévisionnel actions/projets CCAS 2024

- Modifier l'accueil du CCAS (travaux de réfection) à la réflexion.
- Remodeler la salle de réunion
- Aménager l'intérieur et l'extérieur du CUBE à l'ouverture du RPE (Relais Petite Enfance). Partenaires projet : CAF, PRE, insertion...
- Impulser une nouvelle dynamique partenariale du repérage des personnes isolées.
- Reconduire le partenariat existant (CAF, MDS, la croix rouge « épicerie solidaire »,département, politique ville ...),
- Fédérer les thématiques ABS (enquête de territoire),
- Développer la transversalité PRE/politique Ville/intergénérationnel/Parentalité, services « jeunesse et sport » ... pour des projets collectifs
- Conventionner avec de nouveaux partenariats : Passerelle, CRT (Comité Ressources Territoriales), CAF, MDS, Sauvegarde du Nord, Association Aide Solidarité .
- Disposer du nouveau logiciel MELISANDRE (social) et PENEHAS (logement) avec formation

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Agir collectivement est facteur de liens, d'aide mutuelle, de cohérence, de construction et de force. C'est pourquoi, le CCAS s'appuiera sur les dynamiques mises en place comme leviers de valorisation, de participation et de changement. L'année 2024 permettra de maintenir qualitativement l'accomplissement de missions du CCAS c'est-à-dire : l'accueil et l'accompagnement des publics en difficulté.

Le CCAS a pour mission de rendre visible l'offre de services et de ses dispositifs d'aides tant légales que facultatives. Le CCAS entend renforcer ses actions de prévention dans des domaines comme la santé, ou encore des actions à destination de personnes en perte d'autonomie.

Le CCAS de Bruay-La-Buissière renforcera et développera les partenariats institutionnels et associatifs de manière pertinente et efficiente.

Les orientations budgétaires

1/- Les recettes de fonctionnement :

La ville apporte un soutien financier important au CCAS sous forme d'aide au fonctionnement. En 2024, cette aide est augmentée afin de poursuivre et développer l'arrivée des nouvelles compétences qui représentent 2 235 000,00 € en 2024 soit une augmentation de 248 558,00 € .

Par ailleurs, le service logement du CCAS renforce son accompagnement auprès des personnes domiciliées qui entraîne une nouvelle recette versée par la DDETS à hauteur de 37 500,00 € pour l'année 2024, et ce à titre expérimental.

Le CCAS compte répondre aux besoins des familles qui nécessitent un mode de garde individuel. Une demande d'agrément a été effectuée en 2023 afin qu'un Relais Petite Enfance (RPE) puisse ouvrir ses portes en 2024.

Le RPE a pour mission de participer à l'amélioration de la qualité de l'accueil de l'enfant au domicile de l'assistante maternelle. Il participe à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants. La mise en conformité sollicitée par la CAF nécessite des travaux d'aménagement tant intérieur que sur l'extérieur de l'espace dit « CUBE » sentier Loubet de Bruay-La-Buissière. Ce projet phare relève d'une enquête de territoire sur les besoins pour mettre en exergue ce projet.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

CCAS BRUAY-LA-BUISSIÈRE

39

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/03/2024

Appréciation/Service Suppléant

21_BP-052-286201789-20240321-0021002024_

D'autre part, le Budget Primitif 2024 du CCAS comportera un résultat reporté de 402 887.76 €. Selon les données comptables et financières connues à ce jour.

2/ - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses prévues au chapitre 012 (charges de personnel) représentent le poste principal de dépenses du budget primitif 2024. En effet, la masse salariale prévue au BP 2024 est estimée à 2 306 962.18 € par rapport au BP 2023 qui était de 2 109 999.95€.

- Augmentation du point d'indice de 1.5% au 1^{er} juillet 2023 et revalorisation de certains grades de la catégorie C soit 15 398.58 €. Attribution de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 pour les fonctionnaires pour un total annuel de 20 700.00 €
- Arrivée des agents en provenance du SIVOM de la communauté de Bruay-sur une année complète.
- Arrivée des agents du service logement au 1^{er} août 2023.

Le renforcement des services existants et la création de nouveaux services ont pour impact en 2024 :

Les dépenses prévues au chapitre 011 (charges à caractère général) s'élèvent à 939 400.00 € au BP 2024 soit une augmentation de + 126 550.00 € par rapport au BP 2023. Elle permet :

- Assurer la prestation de services à destination du public séniors, le montant budgétaire passe de 83 000 € à 103 500 €. La fréquentation croissante des activités séniors justifie cette augmentation.
- Un nouveau contrat de location de véhicule a été souscrit et s'élève à 6 205.68 € pour l'année 2024 (engagement 37 mois).
- Développer le projet « ouverture des portes du CCAS » dans le cadre d'un projet Politique ville financé à hauteur de 15 000.00 € par l'ANCT et 3 000.00 € par la ville. Les dépenses s'élèvent à 11 301.00 € pour le CCAS soit 40 % à charge.
- Concernant la ligne « Autres charges de gestion courante », il est prévu d'inscrire au BP 2024 le montant de 171 250.00 €, représentant une augmentation de + 36 478.98 € par rapport au BP 2023 qui représente le règlement d'un loyer mensuel du CCAS commandant L'Hermelier auprès de la ville de Bruay-La-Buissière.
- Concernant les actions menées par le CCAS dans le cadre du maintien du lien social, le CCAS poursuivra ses actions à destination des séniors, notamment le « repas-spectacle ». En raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires présents à cet événement, il est décidé d'augmenter la ligne budgétaire de + 12 724.00 € portant ainsi le coût total à 107 500.00€ par rapport au BP 2023 soit 94 776.00 €.
- La ligne budgétaire des colis de fin d'année augmente de + 3 589.00 € portant ainsi le coût total à 102 000.00 € par rapport au BP 2023 Soit 98 411.00 €.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

CCAS BRUAY-LA-BUISSIÈRE

40

➤ Concernant les aides sociales facultatives, le CCAS développera sur l'année 2024 ses prestations d'aides sociales facultatives. Pour rappel cette démarche n'a aucunement un caractère obligatoire et relève d'une politique volontariste. Le budget prévu quant à cette ligne dédiée aux aides facultatives est reconduite de manière identique au BP 2023.

3/ - Évolutions prévisionnelles qui impactent les dépenses de personnel en 2024.

Les différentes mesures concernant les politiques salariales annoncées par le gouvernement auront des incidences sur la masse salariale notamment la revalorisation du point d'indice 1.5 % au 1^{er} juillet 2023 qui représente une augmentation de 14 082.00 € ainsi que la revalorisation de 5 points d'indice de certains grades de la catégorie C au 1^{er} juillet soit 1 316.58 € soit un total sur les 6 mois de 15 398.58 €.

Au 1^{er} janvier 2024, attribution de 5 points d'indice pour tous les fonctionnaires soit 1 725.00 € mensuel, au total 20 700.00 € pour l'année.

4/ - Les dépenses d'investissement

En 2024, sur le budget 2024, le CCAS va financer en investissement les dépenses liées à la conformité la crèche « Les Petits Câllins » et percevoir les recettes de notre partenaire institutionnel de la CAF

Programme d'investissement varié qui répond aux demandes des différents services		
DENOMINATION	MONTANT 2024	OBSERVATION
Aménagement des services administratifs du bâtiment CCAS	17 200.00€	/
Renouvellement informatique	15 000.00 €	/

STATISTIQUES

Quelques chiffres

L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

AIDES SOCIALES FACULTATIVES			
Dénomination	2022	2023	observations
Tickets services	6 175	2 267	En baisse en 2023, orientation du public vers l'épicerie solidaire de la Croix Rouge
Aides aux frais funéraires		3	Démarche reconduite en 2024
Épicerie solidaire	1 825 familles	2 026 familles	Aggravation de la précarité. 300 colis d'urgence réalisés en partenariat avec épicerie solidaire la croix rouge
Aides aux voyages		3 enfants inscrits en colonie	
Aides d'urgence régie			
Prêt d'honneur		1	

AIDES SOCIALES COLLECTIVES			
Dénomination	2022	2023	observations
ATELIERS CULINAIRES		Bruaysiens au charbon	Subvention ANCT 5 000.00€
Parcours culturel		Parcours culturel en famille / Cité éducative	Subvention état 6 400.00€ Subvention 1600.00€
Spectacle	0	LES ROTOTOS	PUBLIC
MANIFESTATION CME		Pâques	1 ^{ère} intervention CCAS
CINE APERO		CINE APERO	1 ^{ère} intervention CCAS
Spectacle Noel		-SPECTACLE POUR ENFANT -CONCERT POUR ADULTE	
		DYSNELAND	

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

CCAS BRUAY-LA-BUISSIÈRE

43

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/03/2024

Application: omds.Facultatives
21JP-002-202301789-20240321-CR21032024

DOMICILIATION

LA DOMICILIATION	2018	2019	2020	2021	2022	2023	OBSERVATIONS
Nombre de demandes au 31 décembre				42	77	67	8 Radiations → 7 pour obtention d'un logement autonome → 1 à la demande de la personne
Validation				42	77	67	
Refus				0	0	0	

Prévention des expulsions domiciliaires

Le CCAS a pour mission de prévenir les expulsions domiciliaires. Le CCAS se doit de domicilier les ménages qui n'ont pas d'adresse postale. Les personnes sont tenues de venir régulièrement chercher leurs courriers. Ladomiciliation est valable 1 an renouvelable une fois (pour aboutir aux démarches administratives).

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'accompagnement social des populations en situation de précarité

Les missions essentielles du CCAS sont des missions d'accueil, d'information, d'évaluation et d'orientation des publics en difficulté			
Dénomination	2022	2023	observations
Allocataires CAF		6 085 personnes	Soit 13 503 personnes
SOCLE RSA		1 333 personnes	*450 place en accompagnement solidarité et * 180 places en socioprofessionnel *90 places accompagnement global partenariat avec FRANCE TRAVAIL
			Pourcentage
			28.3 % de la population couverte
			22 % allocataires bruyaisiens

TAUX DE PAUVRETÉ			
	2021	2022	2023
	29 %	29.7 %	

Conclusion :

*Le CCAS a été sollicité par 775 ménages au cours de l'année 2023 pour le pôle aide et accompagnement social et 392 demandes d'aides sociales facultatives et alimentaires.
 Les ménages subissent une forte augmentation des prix qui ne s'est pas traduite par une augmentation équivalente des minima sociaux (alimentation, logement, transport...).
 La situation sociale des personnes âgées mérite également une attention particulière, leurs faibles moyens les poussent à solliciter des aides alimentaires et financières.*

ACTIONS DIVERSES

Devenu obligatoire depuis la canicule de 2003, et selon l'article L.121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des familles

Nombre de contact	2021	2022	2023
PLAN GRAND FROID			
PLAN CANICULE			60

Le CCAS assure une action de veille téléphonique, en cas de plan grand froid ou plan canicule déclenché par la préfecture.

Plan CANICULE : Personnes isolées qui s'inscrivent sur une liste via le CCAS sur la base du consentement
Plan Grand Froid : Dispositif d'hébergement d'urgence renforcé (1^{er} novembre au 31 mars. Mesures préventives ou curatives pour répondre aux besoins sanitaires et sociaux de la population notamment vulnérable.

PETITE ENFANCE

Le Multi Accueil " Pirouette "

	2022	2023	2024 - janvier
<i>Quelques chiffres pour 36 places</i>			
TAUX D'OCCUPATION	73.34 %	61.01 % ↘	75.66 % ↗

Cette baisse est multifactorielle et s'explique par :

- Baisse du taux de natalité (pas de liste d'attente)
- Accueil des familles dites en difficultés (73% des familles vivent sous le seuil de pauvreté) elles ont besoin de temps lors des familiarisations ce qui retarde l'entrée dans l'établissement
- L'EJE en arrêt pour accident de travail du 10 juin au 31 juillet n'a pas été remplacée, il a fallu réduire le nombre d'enfants accueillis et les inscriptions pour la rentrée de septembre n'ont pas été effectuées. Il a fallu recevoir les familles plus tardivement, ce qui a retardé les familiarisations et l'entrée dans l'établissement)
- Fermeture 3 semaines en octobre dû à l'absence de chauffage, ce qui a décalé à nouveau les familiarisations et l'accueil des enfants
- Non remplacement en cas de maladie et de formation
- La fréquentation occasionnelle à la « crèche les petits câlins » fait baisser le nombre de demandes.
- Le taux de fréquentation du mois de janvier 2024 est de 75,66%

La crèche « LES PETITS CÂLINS » et la micro-crèche « LA FARANDOLE »

Projet phare : Mise en place d'une application téléphonique « KIDIZZ » pour permettre aux familles d'identifier leurs enfants sur des temps forts du quotidien de la vie en crèche par des photos ou vidéos. Cette application favorise les messages collectifs et individuels (ex : souhaiter l'anniversaire d'un enfant le week-end).

- L'accès à cette application ne peut se faire que via un code fourni aux familles.
- Un écran plat dans le hall d'accueil diffuse un diaporama aux familles (évolution des travaux pendant la fermeture, le carnaval, photos diverses...)

TAUX D'OCCUPATION			
Quelques chiffres pour 12 places	2022	2023	2024 - janvier
FARANDOLE	19,57 %	27,67 % ↗	17,75 % ↘
LES PETITS CÂLINS	66,19 %	69,39 % ↗	52,04 % ↘

La baisse s'explique par :

- Un accueil progressif des enfants suite à la réouverture après les deux mois de fermeture.
- Les nouvelles entrées ont nécessité une réorganisation et une adaptabilité.

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le PRE de Bruay-la-Buissière est composé d'une équipe de 4 travailleurs sociaux dont 2 ont été cédés en 2022.

NOMBRE ENFANTS/JEUNES	2022	2023	observations
Nombre total d'enfants/jeunes, âgés de 3 à 18 ans, orientés vers le PRE	347	340	La durée moyenned'un parcours est de 17 mois
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un parcours individualisé	211 85 filles 126 garçons	202 76 filles 126 garçons	
Nombre de sorties du dispositif	84	56	

Les sorties du dispositif sont liées à de multiples facteurs :

- L'enfant/le jeune, arrive en fin de projet, il entre dans un contexte de droit commun en étant pris en charge par l'ASE,
- La famille déménage.

LE LOGEMENT

Chef-lieu du canton, la commune de Bruay-La-Buissière est la 8^{ème} ville du Pas-de-Calais. Elle compte une population de 21 953 personnes en 2020, dont 7 800 personnes localisées dans les quartiers prioritaires de la Ville, soit 35.5%.

La population bruaysienne est relativement jeune avec 38.8% de personnes âgées de 0 à 29 ans, contre 36.7% sur le territoire de la CABBALR. Ce qui représente un atout pour la commune.

Cependant, la commune fait aussi face au vieillissement de la population, avec 24.9% de personnes de plus de 60 ans, contre 24.3% à l'échelle de l'agglomération.

BRUAY-LA-BUISSIÈRE						
	2020	2021	2022	2023	2024	OBSERVATION
POPULATION	22 270	22 259	22 270	22 306	22 190	
NOMBRE DE MENAGE	9 753	9 752		9 708		
NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS	10 865 (sociaux et privés)	9 358 (sociaux et privés)	5 676 sociaux	Non communiqué	Non communiqué	Résidences abattues : Alsace et Artois

Attributions de logements par bailleur

	2022	2023	
MAISONS&CITÉS	209	Répartition non communiquée	
SIA ha	88		
PAS DE CALAIS HABITAT	51		
Flandre opale habitat	45		
Habita Haut de France	19		
SIGH	13		
ICF	2		
HIL « PLAI »	0		
Tisserin habitat	2		
TOTAL	429		427

ERBM

- Anctole France non démarré
- Nouveau Monde 169 logements dont 113 à réhabiliter comme suit :

	113 logements	Observation
Nouveau Monde	17	57 logements sont vides
Abandonnés	24	
Mutations des personnes	16	
décès	57	
Rénovation des extérieurs (Façade)		
Opération tiroir		Au départ des travaux
	34	

Liste d'attente pour un logement sur la commune	SNE Système National d'Enregistrement	OBSERVATION
Demande de logements	3 249	
1 ^{er} choix pour Bruyay-La-Buissière	1 354	
2 ^{ème} choix pour Bruyay-La-Buissière	121	
3 ^{ème} choix pour Bruyay-La-Buissière	418	
Demandes de personnes en situation de handicap		
	255	
Demandes de personnes de + de 65 ans		
	283	Dont 54 candidatures pour intégrer le béguinage (à la réflexion)

BAILLEURS	EXPULSIONS	OBSERVATION
Maisons&Cités	6	
SIGH	1	
Pas de Calais Habitat	3	17 EXPULSIONS 2023
SIA	1	
PARC PRIVÉ	6	

CHIFFRES ACCUEIL AU PUBLIC 2023

2023	Accompagnement et gestion			Aide Sociale facultative			Accueil tout venant			Insertion			logement			Pôle Enfance et Famille			Autres, direction, senior																							
	Physique	AM	Téléphonique	Physique	AM	Téléphonique	Physique	AM	Téléphonique	Physique	AM	Téléphonique	Physique	AM	Téléphonique	Physique	AM	Téléphonique	Physique	AM	Téléphonique																					
AVRIL	14	17	21	10	70	62	128	76	13	15	16	14	13	11	15	6	21	19	13	16	67	61	106	118																		
MAI	17	8	31	29	36	43	79	60	40	41	61	39	43	51	65	60	106	96	35	41	69	66	140	152																		
JUN	10	8	38	33	60	51	88	63	45	35	59	45	50	55	51	37	83	83	30	32	100	91	168	144																		
JUILLET	9	5	26	18	54	45	80	75	33	27	28	33	45	41	51	37	102	85	35	41	75	65	138	142																		
AOUT	6	2	4	5	250	72	75	63	14	19	16	13	37	49	50	49	61	84	51	60	98	87	172	180																		
SEPTEMBRE	1	0	13	3	93	77	84	70	18	14	18	24	47	44	65	36	104	62	40	26	75	55	134	104																		
OCTOBRE					91	94	106	113	31	27	34	26	54	72	86	58	122	139	43	42	2	5	8	14	85	74	184	133														
NOVEMBRE					86	69	113	72	36	35	24	45	43	52	69	44	109	108	25	28	23	10	15	5	62	50	138	119														
DÉCEMBRE					86	70	103	91	45	40	32	26	39	39	66	36	92	77	13	22	3	1	14	7	92	50	134	114														
TOTAL	90	52	192	142	826	583	856	683	275	253	288	265	371	414	518	363	800	753	285	308	28	16	37	26	723	599	1314	1205														
	142			334			1409			528			785			1553			44			63			1322			250														
	476						2948						553						1666						2146						107						3842					

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

CCAS BRUAY-LA-BUISSIÈRE

52

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/03/2024

Appréciation: www.cclapla.com

21_RJP-002-268201789-20240321-0921092024

Complément d'information sur les statistiques du service logement.

2023	APPELS TELEPHONIQUES	MAILS	VISITES
JANVIER	582	0	174
FÉVRIER	600	0	178
MARS	644	81	192
AVRIL	516	75	152
MAI	643	120	186
JUIN	597	109	202
JUILLET	494	85	183
AOUT	388	93	167
SEPTEMBRE	473	140	221
OCTOBRE	567	188	269
NOVEMBRE	675	224	280
DÉCEMBRE	390	134	181
TOTAL	6 569	1 249	2 385
Differential 2022	+ 6.85 % ↗	Non communiqué	+ 25.39 % ↗

